

CONTRAT DE LOCATION DE MATERIELS

Tables et bancs

Aux habitants et associations de NAISEY-LES-GRANGES

Entre la commune de Naisey-Les-Granges propriétaire du matériel et M.....demeurant , emprunteur du matériel.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Le propriétaire loue le matériel suivant au preneur :

1. Désignation :

- Ensemble composé d'une table et de deux bancs (indissociable)
- Nombre d'ensemble (s) :

2. Durée de la location :

- La présente location est consentie pour une durée de deux jours à compter dupour se terminer le.....
- Prise en charge : la veille de la location à 15h45 au hangar communal
- Restitution : le troisième jour à 8h00 au hangar communal

Dans tous les cas, prendre rendez-vous auprès de l'employé communal au 06.42.62.52.70.

3. Location et dépôt de garantie

- Le montant de la location est de **3 euros** par ensemble (une table et deux bancs) pour les particuliers et gratuit pour les associations
- Le preneur devra déposer au secrétariat de mairie le jour de la réservation du matériel une somme de **150 euros** en chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public à titre de dépôt de garantie pour répondre des dégâts qui pourraient être causés aux objets loués.
- Le remboursement du dépôt de garantie sera effectué au retour du matériel en bon état et en contrepartie du paiement de la facture.

4. Conditions générales

- Le matériel ne doit pas quitter le territoire de la commune.
- Un état contradictoire du matériel sera établi à la mise à disposition du matériel au preneur et fera l'objet d'un pointage en fin de location.
- Cet état devra être signé du propriétaire et du preneur
- Le matériel devant subir une réparation sera réparé dans une maison spécialisée avec facture à charge du preneur, si le matériel ne peut être réparé ou n'est pas restitué dans un délai d'un mois, il sera considéré comme manquant au retour.

Fait à Naisey-les-Granges, le

L'emprunteur,
Signature :

Le propriétaire,
Signature :